



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-97371>

Département(s) de publication : **59, 62**

Annonce n° **25-97371**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE GRAVELINES

Correspondant : M. RINGOT Bertrand, Maire

Adresse : COMMUNE DE GRAVELINES PLACE ALBERT DENVERS, 59820 Gravelines

Coordonnées :

Téléphone : 0328235952

Courriel : marches@ville-gravelines.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : CONSOMMABLES JETABLES POUR LA RESTAURATION ET LES RÉCEPTIONS

Lieu d'exécution : Pour les livraisons de la ville et du CCAS : 1 rue de l'Industrie ZAE la Semeuse Lot 18b

Pour les livraisons de la résidence autonomie "le Béguinage" : Rue du Béguinage, 59820 Gravelines

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché concerne l'achat de consommables jetables pour les services de la ville de Gravelines et du Centre Communal d'Action Social dont la résidence autonomie "Le béguinage". Un groupement de commande a été constitué.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2029

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus

aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30/09/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 247

Renseignements complémentaires : Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants : Toute proposition devra faire l'objet d'un envoi d'échantillons. Une offre sera rejetée si le candidat n'a pas envoyé d'échantillon. Ces échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante et réceptionnés avant les dates et heures limites de dépôt des offres. Horaires et lieu de réception des échantillons : Mairie de GRAVELINES Service Marchés Publics 1 rue des Clarisses B.P. 209 59820 GRAVELINES Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les candidats fourniront un échantillon comme indiqué dans l'annexe 2. Le nom du candidat, la référence de la consultation « Consommables jetables pour la restauration et les réceptions » Ne pas ouvrir et du modèle avec la référence devront être clairement indiqués sur chaque échantillon. Retour

des échantillons : A l'issue de l'analyse des offres, certains échantillons ne pourront être restitués car ils auront fait l'objet d'essais. Les échantillons n'ayant pas fait l'objet d'essais seront remis aux sociétés soumissionnaires non retenues qui en feront la demande. Cette récupération pourra se faire dans un délai d'un mois à compter de la réception de la lettre de non retenu. Au delà de ce délai, la collectivité se réserve la possibilité de conserver les échantillons, sans indemnité pour le fournisseur. Les frais de transport liés à cette récupération sont à la charge du fournisseur. Les échantillons remis par la société retenue seront conservés à titre gracieux par la collectivité pendant toute la durée de l'accord-cadre. Il n'est pas prévu de dédommagement pour les échantillons non restitués.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/09/2025